

Autorité compétente :  
Le maire au nom de la commune

**Commune de TRANS-EN-  
PROVENCE**

**Hôtel de ville  
25, avenue de la gare  
83720 TRANS EN  
PROVENCE**

Service Instructeur : 02.05.24  
Communauté d'Agglomération Dracénoise

Affaire suivie par :  
MURET Christelle 04.94.50.16.37  
christelle.muret@dracenie.com

Jours de réception : tous les jours sur  
rendez-vous

**COMMUNE DE TRANS-EN-  
PROVENCE**

**Numéro de dossier : DP 083 141 24 K0036**  
(à rappeler dans toute correspondance)

**Déposé le : 17/02/2024**

**Adresse des travaux : 900 chemin des Suous -  
Lotissement l'Argentière - Lot 2**

**Destinataire :  
Monsieur Rondot Frédéric  
900 chemin des Suous**

**83720 TRANS EN PROVENCE**

**OBJET : RETRAIT AVANT DECISION**

Monsieur,

Par courriel en date du 01/05/2024, vous me demandez de procéder à l'annulation de votre demande de Déclaration préalable, enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus, et qui est actuellement en cours d'instruction.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre demande est donc annulée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**TRANS-EN-PROVENCE, le 02/05/2024**

Le Maire,



Alain CAYMARIS

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Affichage Mairie le ..... 03 MAI 2024